



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2024 A 20H30**

Le seize juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Attribution des marchés de travaux : rénovation du presbytère en Tiers-lieu
- 2 – Rénovation du Presbytère : sollicitation de financement
- 3 – Personnel : modifications des effectifs
- 4 – Personnel : prise en charge des frais pour les formations suivies au titre du compte personnel de formation
- 5 – Adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion du Lot
- 6 – Présentation des bilans annuels année scolaire 2023-2024 des services restaurant scolaire, ALAE, école maternelle et élémentaire
- 7 – Tarification sociale des cantines : renouvellement de la convention triennale et avenant EGAlim
- 8 – PEDT : validation de la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial et d'un plan mercredi
- 9 – Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables dites ZaEnR
- 10 – Questions diverses

Kévin DELON est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2024, en vue de son approbation.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec les abstentions des membres absents lors de cette séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

**2024-18** : Avec l'application de la fongibilité des crédits par délibération du 11/04/2024 et afin de poursuivre l'exécution budgétaire, Madame le Maire a pris la décision de procéder à des virements de crédits. Le détail est le suivant :

Objet	Section	Dépenses	Opération
Acquisitions matériels et mobiliers	Investissement	30 000 €	266
Améliorations bâtiments	Investissement	30 000 €	275
Voirie, réseaux divers	Investissement	15 000 €	288
Etude aménagement terrain lacayrède : espace public de St Hilaire	Investissement	8 500 €	317
Travaux de clôture de la gendarmerie	Investissement	- 30 000 €	332
Création d'espaces associatifs et d'expositions rue du paradis	Investissement	- 13 500 €	333
Rénovation église de Paillas	Investissement	- 40 000 €	336

**2024-19 : j'autorise la mise à disposition du rez-de-chaussée de la maison Boissy, à titre gratuit pour l'association « la tresse » de manière temporaire jusqu'au début des travaux d'aménagement de la maison Boissy en création d'espaces associatifs et d'expositions ou jusqu'à la fin des travaux de rénovation du presbytère. Cette mise à disposition est à titre gratuit pour expérimenter le café associatif et familial.**

**Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :**

Madame le Maire donne la parole à Jacques MARZIN, conseiller communautaire :

« Je vais proposer deux interventions sur le tourisme aujourd'hui : l'une condensée, qui tire la substantifique moelle de l'excellent travail réalisé par Lot Tourisme sur la stratégie touristique de notre Office de Tourisme, et l'autre en questions diverses, si vous avez encore du courage, rentrera plus en détail avec les principales conclusions des 8 chapitres de l'étude.

En condensé donc maintenant.

Les forces :

- une destination connue, reconnue mais qui peine à se différencier en comparaison avec le Nord du Lot,
- une image de marque tournant autour de la nature et de son patrimoine magnifique, de ses produits typiques comme la truffe, de l'accueil de ses habitants et de sa tranquillité,

Les fragilités :

- L'absence d'un centre d'interprétation de la truffe à Lalbenque ;
- La baisse du nombre de gîtes, notamment autour du GR 65 ;
- L'affaiblissement de l'offre pour le camping, et les risques de disparition des lieux d'hébergements collectifs (comités d'entreprises, collectivités) ;
- Un seul site de notoriété régionale : Pech Merle. Nous espérons qu'avec l'investissement sur les Phosphatières, nous en aurons bientôt deux.

Les menaces :

- Le changement climatique qui risque de fragiliser le pic de fréquentation au mois d'août ;
- Le sur fréquentation dans l'axe Est / Ouest de la Vallée du Lot, qui peut provoquer des conflits d'usages (circulation, bruits ...)
- La disponibilité de MO temporaire, qui risque de se tendre si des solutions des logement pour les saisonniers ne sont pas créées ;
- Le déséquilibre entre meublés touristiques et le logement résidentiel,
- La vulnérabilité croissante aux feux de forêts.

Des pistes d'actions :

- travailler l'accessibilité en mobilité douce pour profiter de la liaison ferroviaire, de la future voie verte en densifiant l'offre en Nord Sud (perpendiculaire à la Vallée du Lot),
- développer l'offre thématique : gastronomique (truffe), géo-touristique (Phosphatières), notamment en hors saison (nous avons un bijou entre nos mains , la truffe), activités de plein air et pas seulement l'hébergement,
- désaisonnaliser l'offre (hiver avec la truffe, queues de saisons),
- Connecter les sites de fréquentations majeures avec l'offre avoisinante,
- anticiper les potentiels conflits d'usages sur les ressources partagées entre résidents et touristes.

En conclusion, spécifiquement pour lalbenque, ces 3 points

- l'importance de travailler avec tous les acteurs du territoire, et pas que de Lalbenque, sur une maison de la truffe
- la nécessité de réfléchir avec les personnes intéressées au renouvellement de l'offre de gîtes autour du GR 65
- l'importance de travailler sur les mobilités douces, que ce soit vers la gare, autour du village ou dans les connections avec les autres territoires.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

\*La dénomination d'une voie

\*la proposition d'un avenant n°2 au service commun ADS (autorisation du droit des sols) pour l'élargissement des missions à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité

Madame le maire sollicite votre avis sur ces deux points supplémentaires à rajouter.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

## ORDRE DU JOUR

### **1 – Attribution des marchés de travaux : rénovation du presbytère en Tiers-lieu**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement de la procédure jusqu'à la proposition d'attribution des marchés en procédure adaptée.

Les travaux de rénovation du presbytère nécessitent la décomposition du marché en 13 lots.

**\*L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 30/05/2024 jusqu'à une remise des offres le 24/06/2024 à 12 h.**

Durant la consultation, une visite du site était obligatoire et une attestation a été fournie avec le dépôt de l'offre.

**\*La première analyse des offres a été présentée par la maîtrise d'œuvre le 2 juillet 2024.**

**\*Une négociation a été proposée avec entretien avec les entreprises le jeudi 6 juillet 2024 au matin.**

**\* La dernière offre a été déposée le mercredi 10 juillet 2024 à 17 h.**

**\* La maîtrise d'œuvre a rendu son rapport d'analyse définitif avec offre négociée le lundi 15 juillet à 15 h.**

La maîtrise d'œuvre propose les attributions suivantes :

LOT	DESIGNATON	NOM	DOMICILIATION	ESTIMATION	MONTANT OFFRRE
1	Démolitions- désamiantage	Ent BANIDE	Lalbenque	77 000.00 €	51 380.00 €
2	Gros-œuvre / VRD	Ent BANIDE	Lalbenque	245 000.00 €	275 315.50 €
3	Charpente - couverture / bardage	Ent ISSALY	St Martin Labouval	125 600.00 €	122 993.80 €
4	Etanchéité	Ent EUROTIP	Pompignan	27 100.00 €	23 000.00 €
5	Enduits intérieurs / extérieurs	Ent EMBELLIE FACADES	Mas Grenier (82)	60 630.00 €	49 150.00 €
6	Menuiseries extérieures	Ent ARTISABOIS	Pradines	95 794.00 €	90 249.68 €
7	Plâtrerie - doublages	Ent ALLIANCE 360	Figeac	65 510.75 €	53 272.89 €
8	Menuiseries bois	Ent ARTISABOIS	Pradines	47 000.00 €	37 630.89 €
9	Chauffage - plomberie	Ent LJS	Gramat	95 000.00 €	96 238.70 €
10	Electricité	Ent ALELEC	Albi	75 000.00 €	55 000.00 €
11	Faïence / sols souples	Ent LACAZE	Montauban	12 675.00 €	7 700.00 €
12	Nettoyage	Ent TEVENART	Trespoux-Rassiels	1 500.00 €	1 800.00 €
13	Elévateur / accessibilité	Ent ERMHES	Vitre (35)	20 000.00 €	19 198.73 €
TOTAUX				947 809.75 €	882 930.19 €

**Le conseil municipal valide à la majorité avec un vote contre celle de Sylvie PAGES-GRATADOUR l'attribution des marchés de travaux pour les 13 lots comme présentés ci-dessus pour les montants indiqués et autorise Madame le Maire à signer ces marchés et tout document afférent et les notifier aux entreprises.**

## **2 – Rénovation du Presbytère : sollicitation de financement**

Madame le Maire indique que dans la poursuite des financements à acquérir pour la rénovation du presbytère, il est possible d'obtenir un emprunt auprès de la MSA de 100 000 € avec remboursement sur 10 ans à taux 0. Cette possibilité est liée à l'agrément EVS (espace de vie sociale) sollicité par l'association « la tresse » pour les activités de café associatif et familial et ressourcerie auprès de la CAF (caisse d'allocations familiales).

**Le conseil municipal valide à la majorité avec un vote contre celui de Sylvie PAGES-GRATADOUR l'autorisation à donner à Madame le Maire de solliciter ce financement auprès de la MSA de prêt à taux 0 de 100 000 € sur 10 ans et autorise le Maire à signer le contrat de prêt à venir et tout document afférent.**

## **3 – Personnel : modifications des effectifs**

Madame le Maire propose plusieurs modifications du personnel dans plusieurs services :

### **Filière Sportive :**

- **Création du grade ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives) à temps complet à compter du 17/08/2024 – catégorie B – filière sportive (suite à la réussite au concours).**

### **Filière Entretien :**

- **Création emploi permanent : adjoint technique à temps non complet 18h/semaine à compter du 06/09/2024.**

### **Filière technique – restaurant scolaire :**

- **Création emploi permanent : adjoint technique à temps non complet 31h/semaine à compter du 06/07/2024 jusqu'au 7/03/2026.**
- **Renouvellement du contrat PEC (parcours emploi compétences) qui passe de 23 h à 26 h, donc création du poste d'adjoint technique à 26 h/semaine en accroissement temporaire d'activité pour 12 mois avec prise en charge à 40 % à compter du 6/07/2024 au 04/07/2025.**

### **Filière animation :**

- **Création poste d'adjoint d'animation à 10 h/semaine, annualisé à 7h45 à compter du 30/08/2024.**
- **Création poste d'adjoint d'animation à 9 h/semaine, annualisé à 7 h/semaine à compter du 30/08/2024.**
- **Création d'un poste d'adjoint d'animation à 13h45mn semaine de classe, annualisé à 10h45mn à compter du 30/08/2024.**
- **Création poste d'adjoint d'animation à 8 h/semaine annualisé à 6 h15 /semaine à compter du 30/08/2024 à conventionner avec l'organisme Prosport.**
- **Renouvellements contrats avec Prosport pour 3 agents : adjoint d'animation à 17h25 /semaine de classe, 20h45/semaine de classe, 11h45 /semaine de classe**

**Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions de créations de postes énumérées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les arrêtés et/ou contrats correspondants et autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec Prosport.**

## **4 – Personnel : prise en charge des frais pour les formations suivies au titre du compte personnel de formation**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera traité lors d'une prochaine séance.

## **5 – Adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion du Lot**

Madame le Maire informe l'assemblée que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot est en mesure de proposer à nouveau un service de santé-prévention pour les agents territoriaux.

Pour les collectivités affiliées au CDG46, le tarif est de 85 € par agent.

Pour une facturation supplémentaire : tarification additionnelle au-delà de 4 visites par an : 50 € par agent et par visite supplémentaire. Si absence non excusée : 30 € par visite non excusée.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au service santé-prévention du CDG46, valide le projet de convention et autorise Madame le Maire à la signer et tout document complémentaire nécessaire.**

## **6 – Présentation des bilans annuels année scolaire 2023-2024 des services restaurant scolaire, ALAE, école maternelle et élémentaire**

Madame le Maire indique que comme chaque année, nous présentons les bilans des services :

- RESTAURANT SCOLAIRE
- ECOLES : MATERNELLE – ELEMENTAIRE
- ALAE

Les tarifs des différents services seront à fixer par décision du maire pour la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

Madame le Maire donne la parole à Sébastien NODARI, adjoint aux affaires scolaires qui va donner la synthèse de chaque bilan.

### **Service RESTAURANT SCOLAIRE :**

Coût du service global annuel sur 2023/2024 : **389 812.27 €**

**Soit un prix de revient du repas à 5.48 €**

Nombre de repas vendus : 71 167

Recettes générées : 290 832 €

Recettes des goûters : 5 819.17 €

Aide de l'Etat sur la cantine à 1 € : 16 020 €

Remboursement maladie personnel et aide contrat PEC : 5 674.83 €

**Soit un reste à charge sur les fonds propres de la commune : 71 466.27 €**

Malgré une augmentation des repas vendus par rapport à 2022-2023, on constate en dépenses, un maintien de la hausse des fluides (électricité et gaz) ainsi que du poste alimentation avec un % plus important de bio et local pour des repas équilibrés et de qualité.

Madame le Maire va prendre une décision en matière de tarif. Pour les enfants qui consomment sur place, une partie des familles bénéficie de la cantine à 1€ et ensuite les tarifs par tranche de quotients familiaux sont progressifs.

Les tarifs pour les communes avec les repas livrés (du territoire de la communauté de communes et hors communautés de communes) seront augmentés mais aucun tarif n'atteindra encore le prix de revient du repas.

### **Service ECOLES maternelle et élémentaire :**

#### **Elémentaire :**

Coût du service global annuel : **102 481.22 €**

Effectifs de l'année : **157 élèves**

**Coût par élève : 652.75 €**

Effectifs rentrée scolaire 2024-2025 : 142 enfants, donc diminution de 10%.

Coût du service prévisionnel : 104 530.84 € pour un coût par élève de 736 €

Malgré les frais de fonctionnement payés par les communes rattachées à l'école, **le reste à charge sur les fonds propres de la commune sont de 63 883.68 €**

### **Maternelle :**

Coût du service global annuel : **138 616.50 €**

Effectifs de l'année : **78 élèves**

**Coût par élève : 1777.13 €**

Effectifs rentrée scolaire 2024-2025 : 78 enfants

Coût du service prévisionnel : 141 388.83 € pour un coût par élève de 1812.68 €

Malgré les frais de fonctionnement payés par les communes rattachées à l'école, **le reste à charge sur les fonds propres de la commune sont de 73 953.63 €**

### **Service ALAE :**

Coût du service global annuel : **157 624.82 €**

Recettes totales : 141 060.50 €

**Le reste à charge sur les fonds propres de la commune sont de 16 564.32 €**

Les recettes de la CAF avec le bonus territorial grâce à la CTG ont augmenté et participent à aider au financement de ce service.

En conclusion, la commune prend en charge sur ses fonds propres l'ensemble de ces services avec un reste à charge global de 225 867.78 €. Pour le bon fonctionnement de ces 3 services (restaurant scolaire, ALAE et écoles), il y a un effectif de 25 agents.

Un nombre de repas fabriqués par jour de classe de près de 600 repas et un effectif d'enfants scolarisés sur les écoles de 220 enfants pour 2024-2025.

Madame le Maire prendra une décision en matière de tarifs pour l'ensemble de ces services pour la prochaine rentrée scolaire, l'information sera communiquée au prochain conseil municipal.

### **7 – Tarification sociale des cantines : renouvellement de la convention triennale et avenant EGAlim**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la signature d'une convention triennale en septembre 2021 suite à la mise en place du repas à 1 € afin d'obtenir une aide de l'Etat de 3 €/repas.

Nous arrivons au terme de ces 3 ans et il est possible de solliciter une nouvelle convention triennale avec une aide qui passe de 3 € à 4 €. Le 1€ de plus correspond à l'application du bonus EGAlim suite à l'application par le restaurant scolaire de la Loi EGAlim.

La tarification en place des repas du restaurant scolaire est basée sur la répartition de 5 tranches de quotients familiaux, avec une tranche, celle des quotients familiaux inférieurs à 700 à 1 €.

A compter du 02/09/2024, il est prévu de faire bénéficier du tarif à 1 €, les familles dont le quotient familial est inférieur à 850 € et nous conservons l'application de 5 tranches de quotients familiaux dont 2 tranches à 1 €.

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la validation du projet de convention triennale pour une durée de trois ans, la validation de l'avenant pour le bonus EGAlim pour bénéficier d'une aide de 3 € à 4 € et autorise Madame le Maire à signer la convention, l'avenant et toutes annexes nécessaires.**

### **8 – PEDT : validation de la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial et d'un plan mercredi**

Madame le Maire indique que la communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE a rédigé un projet éducatif de territoire, la commune de Lalbenque avec son ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) en fait partie et doit délibérer pour valider la convention relative à sa mise en place.

Après examen et observations, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de délibération proposée par la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne pour la validation de la convention relative à la mise en œuvre d'un PEDT et d'un plan mercredi et autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes.

#### **9 – Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables dites ZaEnR**

Madame le Maire laisse la parole à Jacques MARZIN et Sébastien NODARI qui ont travaillé sur le sujet. Une présentation des zones va être faite.

Après vos observations, cette présentation sera adressée au service de transition écologique et d'aménagement du territoire de la CCPLL pour une pré-validation.

Une communication pourra s'organiser en mairie pour l'ensemble de la population.

Dans un deuxième temps, il sera possible de délibérer.

Cet élément de l'ordre du jour sera finalisé lors d'une prochaine séance.

#### **10 – Dénomination de voie**

Cet élément de l'ordre du jour est une question supplémentaire qui a été rajouté après validation de l'assemblée.

Il convient de créer la dénomination de la voie suivante : rue de l'Apothiquaire. Elle se situe en descendant de la poste sur la gauche, 1<sup>ère</sup> rue perpendiculaire à la rue du marché aux truffes.

**Après examen et observations, l'assemblée valide la dénomination de cette voie à la majorité avec 11 voix POUR et 8 abstentions celles de Stéphane DOLO, Géraldine MOLES, Mathieu CROUZET, Jean-Christophe VIALARET, Sébastien NODARI, Charles LONJOU, Sylvie PAGES-GRATADOUR et Philippe SUDRES.**

#### **11 – Service commun ADS (application du droit des sols) – avenant n° 2 – Elargissement des missions à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité.**

Madame le Maire indique qu'elle a pris un arrêté municipal en date du 24/06/2024 pour s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, à compter du 01/07/2024, les prérogatives en matière de pouvoir de police de la publicité sont transférées directement au président de l'EPCI si la commune ne prend pas d'arrêté de refus de transfert.

Dans un deuxième temps, le service instructeur de Montdoumerc propose un élargissement des missions à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité. Il s'agit de l'avenant n° 2, l'avenant n°1 concernait l'instruction des autorisations de travaux.

Cet avenant n° 2 a été validé par le conseil communautaire en date du 16/05/2024. Il est proposé à titre gratuit pour la première année mais cette clause sera réexaminée après la 1<sup>ère</sup> année d'exercice et au plus tard le 1/07/2025.

Les communes se sont opposées au transfert de police à la CCPLL exercent désormais la compétence de police de publicité.

Cette compétence prévoit plusieurs volets dont l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur (instruction des autorisations préalables et des déclarations préalables).

Il ne s'agit que de l'instruction des dossiers puisque le Maire demeure compétent en matière de délivrance des actes et/ou autorisations et concernant l'exercice du pouvoir de police.

**Après examen et délibération, le conseil municipal :**

**-Approuve l'avenant n°2 ci-joint définissant le niveau d'intervention ainsi que les modalités de fonctionnement, d'organisation et de financement de cette prestation supplémentaire ; et souhaite préciser qu'une nouvelle décision peut être prise par le**

conseil municipal au réexamen de la clause après un an d'exercice au plus tard le 01/07/2025 :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols « Centre Instructeur Quercy Causses » avec la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne ;
- Confère à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

## 12 – Questions Diverses

**Kévin DELON** informe l'assemblée qu'il est organisé mardi 23/07/2024 à 12 h la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église de PAILLAS et le lancement de la campagne de collecte de dons défiscalisés.

Cette convention sera tripartite, la Fondation du Patrimoine, l'Association les Amis de PAILLAS et la commune.

**Magali COQUOIN** rappelle l'organisation du vendredi 26/07/2024 avec un clin d'œil à l'ouverture des jeux olympiques en France. Une après-midi dédiée au sport avec de multiples activités grâce à l'espace aquatique municipal CausséO et aux associations sportives associées.

Animations aquatiques de 14 h à 16 h à la piscine,

De 16 h à 18 h sur les espaces attenants (city stade, tennis, pétanque, poney, concours de dessin, jeux d'échecs, parcours de santé, initiation à la danse, etc...).

A 18h30 : remise des médailles aux participants, devant la mairie.

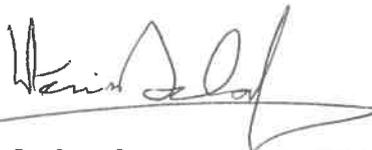
A 19h : retransmission en direct de la cérémonie d'ouverture à la salle des fêtes.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

A LALBENQUE, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance

Kévin DELON.



Le Maire

Liliane LUGOL.



**Le compte rendu de la séance du 16/07/2024 est approuvé à la majorité avec une abstention celle de Jean-Christophe VIALARET car absent lors de cette séance.**